

Département
du Bas-Rhin
Arrondissement
de Molsheim

COMMUNE d'ERGERSHEIM

Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation : 15 juin 2015

Nombre de conseillers élus

15

Conseillers en fonction

15

Conseillers présents ou représentés

15

Séance du 18 juin 2015

Sous la présidence de M. Maxime BRAND, Maire

Présents : Maxime BRAND, Maire

Marianne WEHR, Adjointe au Maire, Éric BOEHLER,
Adjoint au Maire, Carole BOEHLER, Adjointe au maire,
Emmanuel MULLER, Nathalie EBENER, Christophe
SCHIR, Christelle KOESTEL, Rémi BOEHLER, Martine
GOTTAR, Alexis GRAFF, Michèle AMAR SCHAETTEL,
Denis TOURNEMAINE, Monique METTE, Josselin FELD

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 21 MAI 2015

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 21 mai 2015.

Votes : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Suivent les signatures au registre
Pour copie conforme
Ergersheim, le 22 juin 2015
Le Maire,
Maxime BRAND



Acte à classer

41_18-06-2015

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2015-06-26T09-00-41.00 (MI98041396)

Identifiant unique de l'acte :

067-216701276-20150626-41_18-06-2015-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 21 MAI 2015

Date de décision : 26/06/2015


Certifié
Conforme

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de competences
9.1. Autres domaines de competences des communes

Acte :

67127_ERGERSHEIM_2015_06_18_DEL_APPROBATION DU PV DU 21 05 2015_41-18.06.2015.PDF

Classer

Annuler

Préparé

Date 26/06/15 à 09:00

Par SCHOCH Stephanie

Transmis

Date 26/06/15 à 09:00

Par SCHOCH Stephanie

Accusé de réception

Date 26/06/15 à 09:08

Date de convocation : 15 juin 2015

Nombre de conseillers élus

15

Conseillers en fonction

15

Conseillers présents ou représentés

15

Séance du 18 juin 2015

Sous la présidence de M. Maxime BRAND, Maire

Présents : Maxime BRAND, Maire

Marianne WEHR, Adjointe au Maire, Éric BOEHLER, Adjoint au Maire, Carole BOEHLER, Adjointe au maire, Emmanuel MULLER, Nathalie EBENER, Christophe SCHIR, Christelle KOESTEL, Rémi BOEHLER, Martine GOTTAR, Alexis GRAFF, Michèle AMAR SCHAETTEL, Denis TOURNEMAINE, Monique METTE, Josselin FELD

**TRAVAUX DE RENOVATION ET DE MISE AUX NORMES CLSH DU PERISCOLAIRE :
AUTORISATION DONNEE AU MAIRE POUR SIGNER LES MARCHES (lots 0 à 9)**

- VU** la délibération du Conseil Municipal en date du 23 février 2015 dans laquelle le Conseil décide de procéder aux travaux de rénovation et de mise aux normes CLSH du périscolaire pour une enveloppe globale prévisionnelle d'un montant de 200 000 € HT ;
- VU** la délibération du Conseil municipal en date du 07 avril 2014 créant la commission d'appel d'offres ;
- VU** la délibération du Conseil Municipal en date du 07 avril 2014 accordant délégation permanente du Conseil Municipal au Maire pour la durée du mandat pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres dont le montant est inférieur à 30 000 € HT, ainsi que pour prendre toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- VU** l'article 28 du Code des Marchés Publics fixant les conditions de passation des marchés à procédure adaptée ;
- VU** l'avis d'appel public à la concurrence relatif au marché de travaux de rénovation et de mise aux normes CLSH du périscolaire, en procédure adaptée, mise en ligne sur le site internet **www.e-marchespublics.com** le 04 mai 2015 permettant le téléchargement gratuit des dossiers de consultation des entreprises et la réception des offres par voie électronique, comportant les lots 0 à 9 désignés comme suit :
- LOT0 DEMOLITION – DESAMIANTAGE
 - LOT1 GROS-ŒUVRE
 - LOT2 ELECTRICITE
 - LOT3 SANITAIRE – CHAUFFAGE
 - LOT4 PLATRE – FAUX PLAFONDS
 - LOT5 MENUISERIE EXTERIEURE
 - LOT6 MENUISERIE INTERIEURE
 - LOT7 SOL SOUPLE
 - LOT8 CARRELAGE
 - LOT9 PEINTURE INTERIEURE

CONSIDERANT que vingt-quatre offres ont été reçues dans les délais, avant le 04 juin 2015 à 12 H 00, en Mairie d'Ergersheim ;

CONSIDERANT que la commission d'appel d'offres, réunie successivement le 04 juin 2015 et le 18 juin 2015, a retenu et attribué les offres suivantes conformément au rapport d'analyse des offres établi par M. Frédéric TRUNTZER « COLLECTIVITES SERVICES », maître d'œuvre :

- le lot n°0 à l'entreprise BARUCH ENVIRONNEMENT pour un montant HT de 24 240.00 €,
- le lot n°1 à l'entreprise BTP LA FONTAINE pour un montant HT de 15 872.88 €,
- le lot n°2 à l'entreprise ELECTRICITE ILLER pour un montant HT de 21 219.65 €,
- le lot n°3 à l'entreprise HIEGEL ET FILS SAS pour un montant HT de 8 715.30 €,
- le lot n°4 à l'entreprise TECHNIPLAC SARL pour un montant HT de 15 967.22 €,
- le lot n°5 à l'entreprise ACTEA pour un montant HT de 21 133.15 €,
- le lot n°6 à l'entreprise MENUISERIE ARTISANALE DE KLEIN pour un montant HT de 14 551.00 €,
- le lot n°7 à l'entreprise COMPTOIR DES REVETEMENTS DE L'EST pour un montant HT de 9 384.79 €,
- le lot n°8 à l'entreprise LES PEINTURES REUNIES pour un montant HT de 3 487.75 €,
- le lot n°9 à l'entreprise GREEN pour un montant HT de 9 997.51 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide d'autoriser le Maire à signer les marchés allotis n° 0 à 9 à intervenir entre la Commune et les entreprises suivantes pour un montant total de 144 569.25 € HT :

<u>Désignation des entreprises attributaires attribué</u>	<u>lot n° attribué</u>	<u>Montant HT du lot</u>
BARUCH ENVIRONNEMENT Parc d'activités du Rosenmeer CS30024-ROSHEIM 67129 MOLSHEIM cedex	0	24 240.00 €
BTP LA FONTAINE 20 rue du Maréchal Foch 67190 MUTZIG	1	15 872.88 €
ELECTRICITE ILLER 6 rue Gaston Romazzotti 67120 MOLSHEIM	2	21 219.65 €
HIEGEL ET FILS SAS 4 rue Robert Minder 67310 Wasselonne	3	8 715.30 €
TECHNIPLAC 12 rue de l'Epeautre 67370 SCHNERSHEIM	4	15 967.22 €
ACTEA PA les Coteaux de la Mossig 67310 WASSELONNE	5	21 133.15 €
MENUISERIE ARTISANALE DE KLEIN 9 rue Principale 67370 KLEINFRANKENHEIM	6	14 551.00 €
COMPTOIR DES REVETEMENTS DE L'EST 12 rue Frédéric Chopin 67412 GEISPOLSHEIM-GARE	7	9 384.79 €

<u>Désignation des entreprises attributaires attribué</u>	<u>lot n° attribué</u>	<u>Montant HT du lot</u>
LES PEINTURES REUNIES 3 rue Desaix 67450 MUNDOLSHEIM	8	3 487.75 €
GREEN 34 Bld Victor Hugo 67200 STRASBOURG	9	9 997.51 €

- Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif communal de l'exercice 2015 au compte 21318.

Votes : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Suivent les signatures au registre
Pour copie conforme
Ergersheim, le 22 juin 2015
Le Maire,
Maxime BRAND



Acte à classer

45_18-06-2015

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2015-06-26T09-09-06.00 (MI98041714)

Identifiant unique de l'acte :

067-216701276-20150626-45_18-06-2015-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : TRAVAUX DE RENOVATION ET DE MISE AUX NORMES CLSH DU
PERISCOLAIRE : AUTORISATION DONNEE A L'EGARD DES MARCHES CLSH DU
LES MARCHES (lots 0 à 9) AIRE POUR SIGNER

Date de décision : 26/06/2015

**Certifié
Conforme**

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.1. Marchés publics

Acte :

67127_ERGERSHEIM_2015_06_18_DEL_RENO_MISE_NORMES_CLSH_SIGN_MARCH_45-18.06.2015.PDF

Classer

Annuler

Préparé

Date 26/06/15 à 09:09

Par SCHOCH Stephanie

Transmis

Date 26/06/15 à 09:09

Par SCHOCH Stephanie

Accusé de réception

Date 26/06/15 à 09:18

Département
du Bas-Rhin
Arrondissement
de Molsheim

COMMUNE d'ERGERSHEIM

Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation : 15 juin 2015

Nombre de conseillers élus

15

Conseillers en fonction

15

Conseillers présents ou représentés

15

Séance du 18 juin 2015

Sous la présidence de M. Maxime BRAND, Maire

Présents : Maxime BRAND, Maire

Marianne WEHR, Adjointe au Maire, Éric BOEHLER, Adjoint au Maire, Carole BOEHLER, Adjointe au maire, Emmanuel MULLER, Nathalie EBENER, Christophe SCHIR, Christelle KOESTEL, Rémi BOEHLER, Martine GOTTAR, Alexis GRAFF, Michèle AMAR SCHAETTEL, Denis TOURNEMAINE, Monique METTE, Josselin FELD

CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES EN VUE DE LA PASSATION DE MARCHES DE FOURNITURE D'ELECTRICITE

VU la directive européenne n°2009/72/CE du 13 juillet 2009 concernant les règles communes pour le marché intérieur d'électricité ;

VU la loi dite « Nouvelle organisation du marché de l'électricité » dite loi NOME du 7 décembre 2010 portant suppression des tarifs réglementés de vente pour les contrats de puissance supérieure à 36kVA à compter du 1^{er} janvier 2016 ;

VU le code de l'énergie, et notamment son article L. 337-9 ;

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code des marchés publics, notamment son article 8 ;

CONSIDERANT dès lors la nécessité de mettre en concurrence les fournisseurs d'électricité dans le cadre défini par le Code des Marchés Publics ;

CONSIDERANT que la Commune a des besoins en matière d'achat d'énergie, de fourniture et de service en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique et est ainsi concernée à ce titre ;

ESTIMANT judicieux de recourir à la mutualisation avec la Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG et les différentes Collectivités Locales de son territoire pour engager les opérations de mise en concurrence en ce sens ;

CONSIDERANT que ce dispositif est susceptible d'apporter plus d'efficacité et a fortiori d'obtenir de meilleurs tarifs ;

CONSIDERANT que la procédure du groupement de commandes permet de répondre à ces objectifs ;

CONSIDERANT que des marchés ou des accords-cadres sont adaptés pour satisfaire ces besoins sur des bases de prix compétitif ;

ESTIMANT opportun de confier la coordination du groupement de commandes à la Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG ;

CONSIDERANT l'intérêt que présente pour la Commune ce groupement de commandes au regard de ses besoins propres ;

VU le projet de convention constitutive du groupement de commandes à ce titre pour la passation des marchés de fourniture d'électricité ;

SUR PROPOSITION de Monsieur le Maire ;

ET APRES en avoir délibéré ;

1° décide

- d'adhérer au groupement de commandes pour la passation des marchés de fourniture d'électricité, auquel participeront les collectivités locales suivantes :
 - les **Communes membres de la Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG**,
 - la **Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG**,
 - le **SIVOM de MOLSHEIM-MUTZIG et Environs**,
 - les **C.C.A.S. concernés des Communes membres**,
 - le **SIVU du Collège de MUTZIG**,
 - le **SIVU de l'Espace Culturel et Sportif de GRESSWILLER / DINSHEIM-SUR-BRUCHE**,

2° entérine

- la convention constitutive du groupement de commandes pour la passation des marchés de fourniture d'électricité, dans les forme et rédaction proposés,

3° donne mandat

- à Monsieur le Maire pour signer l'acte constitutif du groupement de commandes et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération, dont les engagements éventuels de la Commune à participer à chaque marché public,

4° accepte

- que la **Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG** soit désignée comme coordonnateur du groupement de commandes ainsi formé,

5° donne mandat

- au **Président de la Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG** pour signer et notifier les marchés ou accords-cadres à intervenir dont la Commune sera partie prenante,

6° s'engage

- à exécuter, avec la ou les entreprises retenue(s), les marchés, accords-cadres ou marchés subséquents dont la Commune est partie prenante, à régler les sommes dues, et à les inscrire préalablement au budget,

7° autorise

Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à signer la convention tripartite Commune/Fournisseur/Recettes des Finances relative à la mise en œuvre du prélèvement pour le paiement des dépenses d'énergie.

Votes : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Suivent les signatures au registre

Pour copie conforme

Ergersheim, le 22 juin 2015

Le Maire,

Maxime BRAND



Acte à classer

42_18-06-2015

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

identifiant FAST : ASCL_2_2015-06-26T09-04-12.00 (MI98041386)

Identifiant unique de l'acte :

067-216701276-20150626-42_18-06-2015-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMISSAIRE EN CHARGE DES E. I VUE DE
LA PASSATION DE MARCHES DE FOURNITURE D'ELECTRICITE

Date de décision : 26/06/2015



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.1. Marchés publics

Acte :

67127_ERGERSHEIM_2015_06_18_DEL_CONST_GROUP_CDE_FOURN_ELEC_42-18.06.2015.PDFPièces jointes : 67127_ERGERSHEIM_2015_06_18_DEL_AVIS_DU_CDG67 .PDF

Classer

Annuler

Préparé

Date 26/06/15 à 09:04

Par SCHOCH Stephanie

Transmis

Date 26/06/15 à 09:04

Par SCHOCH Stephanie

Accusé de réception

Date 26/06/15 à 09:08

Date de convocation : 15 juin 2015

Nombre de conseillers élus

15

Conseillers en fonction

15

Conseillers présents ou représentés

15

Séance du 18 juin 2015

Sous la présidence de M. Maxime BRAND, Maire

Présents : Maxime BRAND, Maire

Marianne WEHR, Adjointe au Maire, Éric BOEHLER, Adjoint au Maire, Carole BOEHLER, Adjointe au maire, Emmanuel MULLER, Nathalie EBENER, Christophe SCHIR, Christelle KOESTEL, Rémi BOEHLER, Martine GOTTAR, Alexis GRAFF, Michèle AMAR SCHAETTEL, Denis TOURNEMAINE, Monique METTE, Josselin FELD

MOTION DE SOUTIEN A L'ACTION DE L'AMF POUR ALERTE SOLENNELLEMENT LES POUVOIRS PUBLICS SUR LES CONSEQUENCES DE LA BAISSSE MASSIVE DES DOTATIONS DE L'ETAT

Les collectivités locales, et en premier lieu les communes et leurs intercommunalités, sont massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle. Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'Etat sont en effet appelés à diminuer :

- de 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017,
- soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017.

Dans ce contexte, le Bureau de l'AMF a souhaité, à l'unanimité, poursuivre une action forte et collective pour expliquer de manière objective la situation et alerter solennellement les pouvoirs publics et la population sur l'impact des mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et les entreprises. L'AMF, association pluraliste forte de ses 36.000 adhérents communaux et intercommunaux, a toujours tenu un discours responsable sur la nécessaire maîtrise des dépenses publiques ; aussi, elle n'en est que plus à l'aise pour dénoncer cette amputation de 30% des dotations qui provoque déjà une baisse de l'investissement du bloc communal de 12,4% en 2014. Quels que soient les efforts entrepris pour rationaliser, mutualiser et moderniser l'action publique locale, l'AMF prévient que les collectivités ne peuvent pas absorber une contraction aussi brutale de leurs ressources.

En effet, la seule alternative est de procéder à des arbitrages douloureux affectant les services publics locaux et l'investissement du fait des contraintes qui limitent leurs leviers d'action (rigidité d'une partie des dépenses, transfert continu de charges de l'Etat, inflation des normes, niveau difficilement supportable pour nos concitoyens de la pression fiscale globale).

La commune d'ERGERSHEIM rappelle que les collectivités de proximité que sont les communes, avec les intercommunalités sont, par la diversité de leurs interventions, au cœur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société :

- elles facilitent la vie quotidienne de leurs habitants et assurent le « bien vivre ensemble » ;
- elles accompagnent les entreprises présentes sur leur territoire ;
- enfin, elles jouent un rôle majeur dans l'investissement public, soutenant ainsi la croissance économique et l'emploi.

La diminution drastique des ressources locales pénalise nos concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale et va fragiliser la reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics.

En outre, la commune d'ERGERSHEIM estime que les attaques récurrentes de certains médias contre les collectivités sont très souvent superficielles et injustes.

C'est pour toutes ces raisons que la commune d'ERGERSHEIM soutient la demande de l'AMF que, pour sauvegarder l'investissement et les services publics locaux, soit révisé le programme triennal de baisse des dotations, tant dans son volume que dans son calendrier.

En complément, il est demandé :

- l'amélioration des modalités de remboursement de la TVA acquittée (raccourcissement des délais, élargissement de l'assiette, simplification des procédures)
- la récupération des frais de gestion perçus par l'Etat sur le produit de la collecte de nos impôts locaux (frais de gestion et de recouvrement),
- l'arrêt immédiat des transferts de charges et de nouvelles normes qui alourdissent le coût des politiques publiques et contraignent les budgets locaux
- la mise en place d'un véritable Fonds territorial d'équipement pour soutenir rapidement l'investissement du bloc communal.

Votes : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Suivent les signatures au registre

Pour copie conforme

Ergersheim, le 22 juin 2015

Le Maire,

Maxime BRAND



Acte à classer

43_18-06-2015

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2015-06-26T09-05-29.00 (MI98041751)

Identifiant unique de l'acte :

067-216701276-20150626-43_18-06-2015-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte :

MOTION DE SOUTIEN A L'ACTION DE L'AMF POUR ALERTER
SOLENNELLEMENT LES POUVOIRS PUBLICS SUR LES CONSEQUENCES
DE LA BAISSSE MASSIVE DES DOTATIONS DE L'ETAT

Date de décision : 26/06/2015



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de competences
9.4. Voeux et motions

Acte :

67127_ERGERSHEIM_2015_06_18_DEL_MOTION_SOUTIEN_AMF_BAISSSE_DOT_43-18.06.2015.PDF

Classer

Annuler

Préparé

Date 26/06/15 à 09:05

Par SCHOCH Stephanie

Transmis

Date 26/06/15 à 09:05

Par SCHOCH Stephanie

Accusé de réception

Date 26/06/15 à 09:13

Département
du Bas-Rhin
Arrondissement
de Molsheim

COMMUNE d'ERGERSHEIM

Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation : 15 juin 2015

Nombre de conseillers élus

15

Conseillers en fonction

15

Conseillers présents ou représentés

15

Séance du 18 juin 2015

Sous la présidence de M. Maxime BRAND, Maire

Présents : Maxime BRAND, Maire

Marianne WEHR, Adjointe au Maire, Éric BOEHLER, Adjoint au Maire, Carole BOEHLER, Adjointe au maire, Emmanuel MULLER, Nathalie EBENER, Christophe SCHIR, Christelle KOESTEL, Rémi BOEHLER, Martine GOTTAR, Alexis GRAFF, Michèle AMAR SCHAETTEL, Denis TOURNEMAINE, Monique METTE, Josselin FELD

PROJET DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR L'ALIMENTATION ET LA DISTRIBUTION DE GAZ

Dans le cadre du développement de la commune, il serait souhaitable d'offrir un choix d'énergie supplémentaire aux administrés et donc de projeter la réalisation d'une distribution publique de gaz.

En application du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient au Conseil municipal de déterminer le mode de gestion de ses services publics.

La réflexion menée à ce sujet a conduit à exclure la possibilité de la conception et la construction de l'ouvrage réalisées sous maîtrise d'ouvrage de la commune avec une exploitation en régie directe, la commune ne disposant ni de l'assise financière, ni des compétences techniques nécessaires. La commune envisage donc de réaliser une délégation de service public de distribution de gaz par voie de concession. Dans cette hypothèse, la conception, la construction et l'exploitation des ouvrages seront assurées et financées par le concessionnaire.

Considérant le courrier du 12 juin 2015 du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Bas-Rhin, consulté au titre du Comité Technique Paritaire qui a émis un avis favorable et n'émet donc pas d'objection à ce projet ;

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de :

- retenir le principe de la conception, de la construction et de l'exploitation d'une distribution publique de gaz naturel selon le principe de la concession de travaux et de service public d'une durée d'environ 40 ans,
- autoriser le Maire à engager la procédure de consultation,
- accomplir tous les actes préparatoires à la passation du contrat de délégation de service public et à entreprendre avec un ou des candidats ayant remis une offre, la négociation des conditions de gestion du service pour présenter à l'assemblée celle des offres remplissant au mieux les conditions de la présente consultation.

Composition de la commission "délégation de service public"

La commission est composée du Maire ou de son représentant et de trois membres du Conseil municipal élus par le Conseil à la représentation proportionnelle au plus fort reste. Ce sont les membres à voix délibérative.

Le Conseil Municipal décide par 15 voix "Pour" de constituer la commission "délégation de service public".

Il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires.

Le comptable de la collectivité et un représentant de la direction départementale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes sont les membres à voix consultative.

Ils doivent impérativement être convoqués lors des réunions de la commission.

Mode de désignation des membres de la commission

Les membres titulaires et suppléants de la commission chargée d'ouvrir les plis contenant les offres des candidats susceptibles d'être retenus comme délégataire d'un service public sont élus au scrutin de liste suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle du plus fort reste sans panachage ni vote préférentiel.

Le vote est secret.

Délibération de constitution de la commission "délégation de service public"

VU le code général des collectivités territoriales

La délibération relative à la délégation de service public de distribution de gaz par voie de concession a été adoptée.

Le Conseil municipal,

- **propose** de procéder à la constitution de la commission de délégation de service public, étant également précisé que ladite commission ne pourra se réunir qu'après acceptation de la présente délibération et de la délibération relative au principe de délégation de service public de distribution de gaz par contrôle de légalité ;
- **délibère** :

Article 1 : création de la commission

Est approuvée, conformément à l'article L 1411-5 du CGCT, la composition ci-dessous de la commission d'ouverture des plis chargée de dresser la liste des candidats admis, d'analyser les offres et de rédiger un rapport relatif aux propositions émises par les entreprises.

Article 2 : présidence

La commission susvisée est présidée par Monsieur Maxime BRAND, Maire de la commune d'ERGERSHEIM.

Article 3 : composition – membres à voix délibératives

La commission comprend :

Titulaires :

- M. Éric BOEHLER, 15 voix "Pour",
- M. Denis TOURNEMAINÉ, 15 voix "Pour",
- M. Christophe SCHIR, 15 voix "Pour".

Suppléants :

- M. Rémi BOEHLER, 15 voix "Pour",
- M. Alexis GRAFF, 15 voix "Pour",
- Mme Nathalie EBENER, 15 voix "Pour".

Article 4 : membres à voix consultative

Le représentant de la direction départementale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes ainsi que l'agent comptable, assistent, avec voix consultative, aux réunions de la commission.

Votes : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Suivent les signatures au registre
Pour copie conforme
Ergersheim, le 22 juin 2015
Le Maire,
Maxime BRAND



A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'M. Brand', written over a faint, illegible stamp or background.

Acte à classer

44_18-06-2015

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2015-06-26T09-06-46.00 (MI98041745)

Identifiant unique de l'acte :

067-216701276-20150626-44_18-06-2015-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte :

PROJET DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR L'ALIMENTATION
ET LA DISTRIBUTION DE GAZ

Date de décision : 26/06/2015



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.2. Délégation de service publicActe : [67127_ERGERSHEIM_2015_06_18_DEL_DSP_GAZ_44-18.06.2015.PDF](#)Pièces jointes : [67127_ERGERSHEIM_2015_06_18_DEL_AVIS_DU_CDG67_PDF](#)

Classer

Annuler

Préparé

Date 26/06/15 à 09:06

Par [SCHOCH Stephanie](#)

Transmis

Date 26/06/15 à 09:06

Par [SCHOCH Stephanie](#)

Accusé de réception

Date 26/06/15 à 09:13